

GUIDE PRATIQUE

RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT



ARCHIPEL DE THAU

TRAVAUX DE RACCORDEMENT

AU RÉSEAU PUBLIC

Après autorisation de branchement par Sète agglomération méditerranéenne.

Domaine public

Pour réaliser les travaux de branchement partant du collecteur public des eaux usées jusqu'au regard de visite posé en limite de propriété, vous pouvez :

- **Choix 1 :** Faire appel à Sète agglomération méditerranéenne ;
- **Choix 2 :** Solliciter l'entreprise de votre choix.

Dans les deux cas, le devis devra comprendre :

- La réalisation du branchement de la partie publique avec canalisation en pvc tri-couche compact ou grès ;
- La réalisation de deux points géoréférencés en classe A (boîte de branchement et raccordement au collecteur public).

Contrôle

Le délégataire vérifiera les travaux en tranchée ouverte et réalisera un contrôle de la conformité comprenant un passage caméra et un test d'étanchéité. Cette prestation est à votre charge.

La Direction du Cycle de l'Eau vous délivrera un certificat de conformité du branchement pour la partie publique.

LE CONTRÔLE

DE BON RACCORDEMENT

Domaine privé

Vos travaux sont terminés et vous souhaitez rejeter les eaux usées dans le réseau public :

Déclaration

Vous devez adresser à Sète agglomération méditerranéenne un formulaire de déclaration du raccordement de votre logement au réseau d'assainissement.

Un rendez-vous sera pris pour réaliser un contrôle de bon raccordement de la partie privative.

Contrôle

Le délégataire réalisera **gratuitement** un contrôle afin de vérifier que tous les points de rejet sont bien raccordés au réseau d'assainissement et que les eaux pluviales ne sont pas connectées au réseau.

La Direction du Cycle de l'Eau vous délivrera un certificat de conformité du branchement pour la partie privative.

PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Une fois votre raccordement contrôlé et conforme, Sète agglomération méditerranée vous facturera la PFAC. Un avis de recouvrement vous sera adressé par la Trésorerie.

LES BONS GESTES

POUR PROTÉGER LE RÉSEAU



**Pas d'huiles
ni de lingettes**



**Pas de
produits nocifs
dans l'eau**



**Pas de
médicaments
dans l'eau**



**Les eaux
pluviales dans
le bon tuyau**

VOTRE DÉLÉGATAIRE



Service client : 0 977 408 408

Vous habitez :

- BALARUC-LE-VIEUX
- BALARUC-LES-BAINS
- FRONTIGNAN
- GIGEAN
- SÈTE

Urgence 24h/24 : 0 977 401 138

Vous habitez :

- BOUZIGUES
- LOUPIAN
- MÈZE
- MARSEILLAN
- MIREVAL
- MONTBAZIN
- POUSSAN
- VIC-LA-GARDIOLE
- VILLEVEYRAC

Urgence 24h/24 : 0 977 401 139

AUTORISATION

DE BRANCHEMENT

Une autorisation préalable est obligatoire avant de raccorder votre logement au réseau d'assainissement collectif.

Pour l'obtenir, et pour tout renseignement, contactez la Direction du Cycle de l'Eau de Sète agglomération méditerranéenne.

Sète agglomération méditerranéenne

4 avenue d'Aigues 34110 FRONTIGNAN

**Direction
du Cycle de l'Eau**

04 67 46 24 70

branchement@agglopoie.fr